



RÈGLEMENT PARTICULIER

Trophée vétérans Jean-Marc GASNOT

Saison 2025–2026



Table des matières :

1. Objet
2. Texte de référence
3. Organisation et gestion
4. Catégories et tableaux
5. Officiels techniques
6. Inscriptions
7. Convocations
8. Conditions de participation
9. Déroulement du tournoi
10. Volants
11. Forfaits
12. Divers

1 – Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités d'organisation et de déroulement du Trophée vétérans Jean-Marc GASNOT, conformément aux règlements en vigueur de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

2 – Textes de référence

La compétition est régie par :

- Le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD ;
- Le règlement médical fédéral ;
- Les règlements particuliers de la Ligue des Pays de la Loire ;
- Le présent règlement particulier.

3 – Organisation et gestion

Le tournoi est déclaré sous un numéro précisé en annexe 1.

Il est organisé par la Ligue des Pays de la Loire de Badminton. La gestion du tournoi sera effectuée sur le logiciel Badnet.

4– Catégories et tableaux

Le tournoi est organisé en 3 catégories d'âge séparées :

- V1-V2
- V3-V4
- V5 à V9.

Tableaux ouverts : Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame, Double Mixte.

Les tableaux de simple et mixte auront lieu le samedi. Les tableaux de double dame et double homme auront lieu le dimanche.

Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur 2 tableaux. La combinaison simple-mixte ne sera pas autorisée.

Le tirage au sort et la confection des tableaux seront organisés à la date indiquée sur l'annexe 1 qui sera également la date de prise en compte du CPPH.

Aucune série préalable ne sera déterminée. Pour chaque catégorie d'âge et tableau, les joueurs seront répartis en fonction de leur CPPH dans les différentes séries par le comité d'organisation, afin que chaque série soit la plus homogène possible.

Tous les tableaux se dérouleront sous forme de poules en fonction du nombre d'inscrits. Elles seront suivies par une phase finale en élimination directe. Les têtes de séries seront désignées par le Juge arbitre avec l'aide du CPPH de la FFBaD à la date du tirage au sort mentionnée dans l'annexe 1.

Article 3.2.1 du RGC, la règle des 1000 ne s'applique pas pour ce type de compétition : "Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans)."

Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de fusionner deux catégories d'âges et/ou deux séries si l'une d'elle est insuffisamment représentée.

5– Officiels techniques

Le juge-arbitre désigné est seul compétent pour statuer sur tout litige. Ses décisions sont sans appel.

Un ou plusieurs juges-arbitres adjoints pourront être désignés selon le nombre de terrains.

6 – Inscriptions

Les modalités d'inscription, droits et dates limites sont précisés en annexe 1.

Les inscriptions et paiements s'effectuent exclusivement via Badnet ou l'application EBad. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.

7 – Convocations

Les convocations sont envoyées via Badnet, au plus tard le mardi précédent la compétition. Les joueurs seront convoqués une heure avant leur premier match.

8 – Conditions de participation

Tout participant à ce tournoi devra être licencié FFBaD pour la saison en cours et ne pas faire l'objet d'une suspension.

Le tournoi est ouvert aux licenciés vétérans V1 à V9 avec des classements de N2 à NC quelle que soit l'implantation géographique de leur club.

10 – Déroulement du tournoi

Le joueur doit obligatoirement pointer présent dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition.

Tout retard doit être signalé à l'organisateur, il pourra entraîner un forfait de son premier match.

Les matchs seront auto-arbitrés sauf décision contraire du juge-arbitre.

9 – Volants

Les volants sont à la charge des joueurs.

En cas de désaccord, les volants officiels définis en annexe 1 sont obligatoires. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

11 – Forfaits

Tout forfait sans justificatif valable doit être signalé à la ligue dès que possible, et au plus tard le vendredi suivant la compétition, à l'adresse mail suivante : forfait@badminton-paysdelaloire.fr.

Après publication des tableaux, un joueur forfait pour des raisons de forces majeures peut être remplacé dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit envoyer dans les 5 jours suivant la compétition, un justificatif à la Ligue des Pays de la Loire, ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

Le remboursement des droits d'inscription est accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne sont pas remboursés sans justificatif.

12 – Divers

- Tenue :

Une tenue de badminton conforme à la réglementation fédérale est obligatoire. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge arbitre muni d'un justificatif écrit.

- Droit à l'image

Sauf refus écrit préalable, l'inscription vaut acceptation du droit à l'image : tout joueur pourra être pris en photo lors de la compétition et pourra apparaître sur le site du club, du comité, de la ligue ou dans la presse locale.

- Responsabilité

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident sur les lieux de la compétition.